

REPUBLIQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 14	<u>Date de la convocation</u> : 4 juin 2024	<u>Séance du</u> mercredi 19 juin 2024 <u>Président de séance</u> : W. DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : M. SCHMAUCH

Délibération n°18 /2024

Présents : Mmes GRAFF I., FOURNAISE E., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S.,
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., LETT L., PAULUS B., THUMANN P. WEIL D.

Excusés : DE VREESE Agathe donne procuration à LETT Lucas, SCHIFF dit SARMOIS Anne
donne procuration à MEHN Sylvie, Mme STROH Marie-Josée donne procuration à
M. PAULUS Bernard

Absents : M. KOENIG D.

Création d'un emploi d'adjoint technique saisonnier contractuel

Dans le cadre des congés d'été de l'agent actuellement en poste, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le recrutement d'un adjoint technique saisonnier pendant la période estivale.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366 ou par référence à la grille de rémunération d'adjoint technique

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique pour le remplacement de l'agent en poste pendant ses congés d'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix POUR, décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique saisonnier à temps complet, en qualité de contractuel.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 19 juin 2024

Le Maire
Wilfrid DE VREESE



Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20240619-32-2024-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024